



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

148^e Assemblée de l'UIP

Genève, 23-27 mars 2024

INFORMATIONS GÉNÉRALES POUR LES PARTICIPANTS

La 148^e Assemblée de l'Union interparlementaire (UIP) et les réunions connexes se tiendront au Centre international de conférences de Genève (CICG), du 23 au 27 mars 2024.

Inscription et badges pour l'Assemblée

Il est conseillé aux délégations de s'inscrire en ligne d'ici au 15 mars 2024 au moyen du lien d'inscription sur la page web de la 148^e Assemblée.

L'inscription sur place sera ouverte :

- le vendredi 22 mars 2024 de 12 h 00 à 19 h 00, et
- du samedi 23 mars au mercredi 27 mars 2024 de 8 h 00 à 18 h 30.

Accréditation presse et médias

Seuls les membres confirmés de la presse et des médias recevront une accréditation. Pour cela, un courrier de votre organe de presse et un exemplaire de votre carte de presse doivent être envoyés à press@ipu.org en plus de votre inscription en ligne.

Un centre de presse sera opérationnel au CICG du samedi 23 mars au mercredi 27 mars 2024. Pour toute demande, veuillez contacter l'équipe chargée de la communication à press@ipu.org.

L'UIP accorde la plus haute importance au respect de la vie privée de ses Membres et partenaires. Pour plus d'informations sur la politique de l'UIP en matière de données, veuillez consulter notre [Déclaration de confidentialité](#).

Hébergement

Les participants sont tenus d'organiser leur propre hébergement. Le mois de mars est un mois chargé pour les hôtels de Genève. Il est donc conseillé aux délégués de faire leurs réservations d'hôtel le plus tôt possible. Les délégations de pays ayant une mission permanente à Genève sont invitées à prendre contact avec leur mission respective, qui a l'habitude d'accueillir des délégations aux réunions des Nations Unies et de s'occuper des réservations d'hôtel. Nombre d'entre elles ont obtenu des tarifs préférentiels auprès d'hôtels situés à proximité du Palais des Nations et du CICG.

Pour les Membres qui n'ont pas de représentation diplomatique à Genève, ainsi que pour les Membres associés et les Observateurs permanents, le Secrétariat de l'UIP a réservé à l'avance un nombre limité de chambres dans les hôtels suivants :

- **Mövenpick** movenpick.accor.com/fr/europe/switzerland/geneva/hotel-geneva.html (Hôtel 4 étoiles supérieur, situé à proximité de l'aéroport), prix à partir de 210 CHF pour une chambre classique avec petit-déjeuner. Veuillez contacter Reservation.Geneva.Airport@movenpick.com, en mentionnant Assemblée de l'UIP, pour faire vos réservations.
- **Ibis Centre Genève Nations** www.ibis.com/fr/hotel-8069-ibis-geneve-centre-nations/index.shtml (3 étoiles, à 10-15 minutes à pied du CICG), prix à partir de 175 CHF pour une chambre individuelle standard avec petit-déjeuner. Veuillez contacter H8069-re@accor.com, en mentionnant Assemblée de l'UIP, pour faire vos réservations.
- **Fassbind Hotels** fassbindhotels.ch/fr (trois hôtels situés à Genève : Cornavin, Les Nations, et Strasbourg), prix à partir de 130 CHF par nuit, petit-déjeuner compris. Utilisez le code promotionnel IPU148 sur le formulaire de réservation du site web pour bénéficier des tarifs négociés.

En général, les tarifs préférentiels négociés sont disponibles jusqu'à la mi-février 2024, après quoi les chambres seront libérées.

Conformément à la pratique des hôtels à Genève, seules les réservations faites au moyen d'une carte de crédit seront confirmées. De plus amples informations sur les hôtels de Genève sont disponibles à l'adresse suivante : www.geneve.com/fr/preparer-son-sejour/where-to-stay.

Formalités d'obtention de visas

La Suisse est membre associé de l'Accord de Schengen et fait donc partie de l'espace Schengen. Toutes les ambassades et tous les consulats suisses sont connectés au système d'information sur les visas (VIS) qui a été instauré en octobre 2011. Ce système enregistre les données biométriques (empreintes digitales et image faciale) des demandeurs de visa Schengen et est valable pendant cinq ans.

Tous les demandeurs de visas Schengen sont priés de :

- Respecter les délais et les exigences de traitement des demandes de visa.
- Prendre rendez-vous et déposer les demandes de visa Schengen suffisamment à l'avance (de préférence début janvier 2024) auprès de l'ambassade ou du consulat suisse compétent pour le pays de résidence légale (et non de nationalité) du délégué. Pour plus de détails, veuillez vous référer à www.swiss-visa.ch/ivis2/#/i210-select-country et consulter le site Internet de l'ambassade ou du consulat concerné pour vérifier la procédure de rendez-vous et de demande de visa en cours.
- En fonction du lieu de résidence légale des délégués, certains devront peut-être se rendre dans un autre pays pour déposer leur demande de visa et enregistrer leurs données biométriques.
- La Suisse a signé des accords avec certains États membres de l'espace Schengen où elle n'est pas représentée par une entité diplomatique ou consulaire. Il est donc vivement recommandé aux demandeurs de se renseigner directement auprès de l'ambassade ou du consulat suisse compétent pour leur pays de résidence légale ou de consulter le site Internet approprié.
- Prendre rendez-vous avec l'ambassade ou le consulat suisse compétent ou, le cas échéant, avec un prestataire externe de services de visa afin de déposer leur demande de visa et d'enregistrer leurs données biométriques en personne. Il ne faut pas confondre la date de la demande de rendez-vous enregistrée en ligne (swiss-visa.ch) avec la date de dépôt de la demande de visa.
- Veiller à ce que la demande de visa soit introduite suffisamment à l'avance :
 - **Au plus tôt, 6 mois avant la date de départ** pour la Suisse
 - **Au plus tard, 20 jours avant la date de départ** pour la Suisse
- S'assurer que tous les documents requis sont joints à la demande de visa. La liste des documents exigés par l'ambassade ou le consulat suisse varie en fonction du pays de résidence. Consultez le site web de l'ambassade ou du consulat suisse concerné et, si nécessaire, contactez-le pour connaître les exigences détaillées en matière de demande de visa et de documents, comme le formulaire de demande de visa Schengen de type C (court séjour) disponible à l'adresse suivante : www.sem.admin.ch/sem/en/home/themen/einreise/visumantragsformular.html.
- S'il est demandé à l'UIP de fournir une invitation nominative liée à la demande de visa d'un participant, veuillez à ce qu'une copie du passeport du délégué soit envoyée au siège de l'UIP (postbox@ipu.org).
- Veuillez noter que l'enregistrement et le traitement d'une demande de visa ne peuvent commencer qu'une fois que tous les documents requis ont été soumis. Certaines nationalités sont soumises à une consultation Schengen qui dure de 8 à 10 jours. Le délai d'obtention d'un visa dépend fortement de la situation sur place et peut parfois prendre plusieurs semaines.
- Dans des circonstances exceptionnelles et urgentes, les ambassades ou consulats suisses peuvent délivrer des visas à validité territoriale limitée (VTL) conformément aux dispositions de Schengen. Cela ne s'applique qu'à des cas individuels dûment justifiés. Le titulaire d'un visa à validité territoriale limitée, qui n'est valable que pour la Suisse, ne peut pas se rendre

dans un autre État Schengen ni transiter par celui-ci (entrée et sortie de l'espace Schengen par la Suisse uniquement). Si le titulaire d'un visa VTL prévoit de transiter par un autre pays, il est entièrement tenu de vérifier les exigences en matière de visa et de documents de voyage auprès des autorités compétentes de ce pays.

- Les visas **ne sont plus délivrés à l'arrivée** à l'aéroport international de Genève.
- En ce qui concerne les mesures sanitaires et les conditions d'entrée en vigueur, veuillez noter que les restrictions d'entrée (COVID-19) en Suisse ont été levées le 2 mai 2022.

Sécurité

Les délégués doivent porter EN PERMANENCE leur badge de la 148^e Assemblée de l'UIP au CICG.

Dans le cadre des mesures de sécurité, toutes les personnes et leurs effets personnels (sacs/bagages) seront contrôlés à l'entrée du CIGG.

Les badges d'identification auront un code couleur pour aider le personnel de sécurité. Les badges perdus doivent être immédiatement signalés au guichet d'inscription et d'information. Les délégués sont priés de présenter leur badge lors des contrôles de sécurité à l'entrée du CIGG.

Assurance

Il est conseillé à l'ensemble des participants de souscrire leur propre police d'assurance contre les risques. Tous les délégués doivent également disposer d'une assurance maladie internationale pour voyager vers la Suisse.

Réunions des groupes géopolitiques et réunions bilatérales

Deux salles sont disponibles au CIGG pour les réunions des groupes géopolitiques et des autres groupes. Les demandes de réservation peuvent être adressées aux services de conférence de l'UIP à l'adresse suivante : conf-services@ipu.org. Un nombre limité de salles a en outre été attribué comme salles pour les réunions bilatérales et seront disponibles à partir de l'après-midi du 22 mars jusqu'au 27 mars 2024 inclus. Ces salles pour les réunions bilatérales peuvent être réservées pour des créneaux de 30 minutes, en fonction des disponibilités, selon le principe du premier arrivé, premier servi. Ces salles peuvent par ailleurs être réservées par courriel envoyé aux services de conférence de l'UIP à l'adresse conf-services@ipu.org, avec pour objet "148 demande de réunion bilatérale", ou directement au guichet de réservation des salles pour les réunions bilatérales du CIGG.

Internet

Un réseau wifi gratuit est disponible partout sur le lieu de l'Assemblée.

Services médicaux

Des services de premiers soins seront disponibles au CIGG.

Tous les services médicaux seront à la charge des participants. Assurez-vous de disposer d'une assurance maladie internationale. Les personnes suivant un traitement médical spécial sont invitées à apporter des médicaments en quantité suffisante.

Services également disponibles sur le lieu de l'Assemblée :

- Service d'impression à la demande
- Restaurants et cafés

Climat et météo

Les températures moyennes en mars oscillent entre 5 et 10 °C, avec des pluies fréquentes.

Heure

L'heure à Genève est UTC+1.

Alimentation électrique

La tension en Suisse est de **230V/50 Hz**. La Suisse utilise des fiches de type C (2 broches) et de type J (3 broches). (Les fiches de type C à 2 broches s'adaptent également aux prises de type J).

Services bancaires et monnaie

La monnaie locale est le franc suisse (CHF). La plupart des banques disposent de distributeurs automatiques de billets (DAB) acceptant les cartes Visa et MasterCard.

La plupart des devises internationalement reconnues peuvent être changées dans les banques commerciales, certains hôtels et à l'aéroport de Genève. Les principales cartes de crédit sont acceptées dans les hôtels, restaurants et commerces.

Horaires des commerces et des entreprises

Les heures d'ouverture habituelles sont de 8 h 00 à 18 h 30, du lundi au vendredi, et de 9 h 00 à 17 h 00 le samedi. De nombreux magasins sont fermés le dimanche. Les magasins sont toutefois ouverts dans les gares, les aéroports et les stations-service.

Tabac

Fumer, y compris les cigarettes électroniques, n'est pas autorisé dans les lieux publics (hôtels, restaurants, etc.), notamment au CIGG.